

LIVRET D'ACCUEIL EN EHPAD RÉSIDENCE FERRIÉ



... Laval à vos côtés au fil de la vie...



SOMMAIRE

LA RÉSIDENCE FERRIÉ

L'environnement	4
Les locaux	4
L'équipe	6
Notre engagement pour la qualité de votre séjour	7

LES MODALITÉS D'ADMISSION

L'accueil en hébergement permanent	10
L'accueil en hébergement temporaire	10
Les tarifs et prestations	10
Les aides financières	12
Contacts	13

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Unité protégée Le Patio	14
Le PASA	15
L'accompagnement pluridisciplinaire	16
Le projet d'accompagnement personnalisé	17

VIVRE À FERRIÉ

La restauration	18
L'entretien du logement et du linge	19
Les activités et loisirs	19
Les soins	20
La prévention santé	20
Les soins palliatifs et le traitement de la douleur	20
Le courrier	21
Le coiffeur et pédicure	21
L'épicerie	21
Les visites	21
Le culte	22
La protection des biens	22
Le Conseil de vie sociale	22
Les commissions et le café éthique	22



LA RÉSIDENCE FERRIÉ



La résidence Ferrié est l'une des deux résidences médicalisées EHPAD avec la résidence Hestia (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) administrées par le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, dont le Maire de Laval est le Président.

L'ENVIRONNEMENT

Située sur la rive droite de la rivière la Mayenne, à l'entrée du quartier Ferrié, la résidence Ferrié offre aux personnes âgées lavalloises de plus de 60 ans des logements individuels dans un cadre calme, verdoyant et lumineux.

Elle est desservie par les transports urbains lavallois :

- la ligne D : Espace Mayenne - Faluères, à l'arrêt Ferrié,
- la ligne A : Tassigny – Bozées, aux arrêts "42^e RT" et « Patton », situés avenue de Fougères.

Il existe également un transport spécifique pour les personnes à mobilité réduite, sur inscription auprès de l'organisme en charge des transports urbains lavallois.

LES LOCAUX

LES ESPACES PRIVATIFS

La résidence est composée de 126 chambres (21 m² en moyenne) réparties sur 3 niveaux.

Les 1^{er} et le 2^{ème} étages disposent chacun de 56 chambres, offrant un hébergement permanent.

Au rez-de-chaussée, une unité protégée dédiée aux personnes souffrant de troubles liés à une maladie neuro-évolutive (unité « Le Patio ») propose 14 places, dont 10 pour l'hébergement permanent et 4 réservées pour des séjours temporaires.

Pour votre confort, tous les logements sont équipés :

- > d'une sonnette d'appel,
- > d'une télévision,
- > d'une prise téléphone et d'un accès Internet.

Votre logement (espace privatif) se compose :

- > d'une pièce principale équipée d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'un fauteuil, d'un bureau ainsi que d'une chaise avec accoudoirs. L'ensemble est fourni par la résidence. La chambre propose également un meuble de rangement spacieux équipé d'une penderie,
- > d'une salle de bain avec douche de plain-pied, lavabo, et wc avec barre de maintien.

Pour recréer votre cadre de vie, vous pourrez apporter vos objets de décoration et objets personnels (tableaux, fleurs, ...etc.), en concertation avec la direction.

LES ESPACES COLLECTIFS

- > Au rez-de-chaussée, vous trouverez un grand salon, la petite épicerie pour faire vos compléments de courses, ainsi qu'un salon de coiffure. Nous proposons également, dans un cadre de soins, l'accès à un espace de bien-être et à une salle de balnéothérapie.
- > Aux 1^{er} et 2^{ème} étages, vous pourrez profiter des nombreux salons, salles d'activités et salles à manger à chaque niveau offrant un cadre convivial. La résidence propose également des patios à chaque étage ainsi que des terrasses équipées de mobilier de jardin.

Vous pourrez profiter du jardin extérieur arboré, ombragé et équipé de bancs. L'unité protégée est dotée d'un jardin sécurisé.

Les étages sont desservis par 3 ascenseurs.



LA RÉSIDENCE FERRIÉ

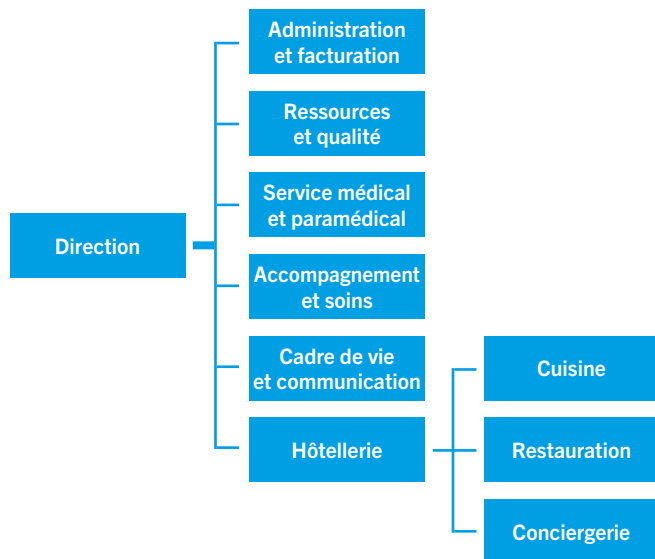


L'ÉQUIPE

L'équipe de la résidence Ferrié est constituée d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée composée de professionnels :

- > **médical** : médecin coordonnateur,
- > **paramédical** : infirmières coordinatrices, infirmières, ergothérapeute et diététicien,
- > **d'accompagnement et de soins** : assistants de soins en gérontologie, aides-soignants, agents de soins, accompagnants éducatifs et sociaux, psychologue,
- > **d'animation** : animateurs, auxiliaires de vie,
- > **de restauration et d'hébergement** : cuisiniers, agents de restauration et d'entretien des locaux, lingères, concierge
- > **administratifs** : directeur, responsables de services, agents d'accueil et assistants administratifs.

L'ensemble du personnel est soumis aux règles de confidentialité et de secret professionnel.



NOTRE ENGAGEMENT POUR LA QUALITÉ DE VOTRE SÉJOUR

La résidence s'engage, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur et dans le respect des principes et droits élémentaires de la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante :

- > dans une démarche qualité garantissant à toute personne accueillie ainsi qu'à ses proches les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins,
- > à faire en sorte que la qualité des prises en soins repose sur une transparence du fonctionnement de l'institution, clairement définie dans le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour,
- > à promouvoir l'accompagnement bienveillant et à prévenir tout acte de maltraitance.

À cet effet, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé entre le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le président du Conseil départemental et le CCAS, en définit les conditions de fonctionnement.



■ LA RÉSIDENCE FERRIÉ

LA DÉMARCHE QUALITÉ ET LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

Votre satisfaction est régulièrement réévaluée et l'établissement organise le recueil et le traitement de tout événement indésirable, dont les résultats sont analysés et suivis afin d'améliorer de manière continue la qualité des prestations.

L'établissement met en œuvre une démarche d'évaluation des risques de maltraitance et signale toute suspicion de maltraitance, de quelle que forme que ce soit, dont il aurait connaissance.

Une ligne téléphonique «Allo maltraitance» au 3977 assure une permanence d'écoute 5j/7 de 9 heures à 19 heures.

Une attention et un traitement approprié est portée à toute plainte et réclamation exprimée par les résidents et leurs proches. Un bilan est présenté en Conseil de vie sociale chaque année.

Des personnes qualifiées extérieures au CCAS, nommées par l'ARS, peuvent être sollicitées pour aider à la résolution d'un conflit (liste disponible à l'accueil de la résidence).

La direction, les infirmières coordonnatrices et le soignant ressource se tiennent à votre disposition et à votre écoute tout au long du séjour pour répondre à vos interrogations dans le but de contribuer à l'amélioration du service rendu.





LES MODALITÉS D'ADMISSION

L'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT PERMANENT

L'établissement accueille des personnes âgées de 60 ans et plus, vivant seules ou en couple, ayant besoin d'aides dans les actes de la vie quotidienne.

L'EHPAD a pour missions :

- ✓ d'assurer un hébergement de qualité ;
- ✓ de proposer et de dispenser des soins médicaux et paramédicaux adaptés ;
- ✓ de conduire des actions de prévention santé et de maintien de l'autonomie ;
- ✓ d'apporter une aide à la vie quotidienne.

Ses activités sont menées en partenariat avec les services et les établissements de santé et médico-sociaux du territoire.

La demande d'admission est à réaliser sur le site internet ViaTrajectoire. Une partie médicale avec une grille d'évaluation de la perte d'autonomie est à compléter par le médecin.

La visite de l'établissement est vivement conseillée.

L'admission est prononcée par le directeur de l'EHPAD, en recherchant le consentement de la personne accompagnée, après l'avis du médecin coordonnateur, selon les places disponibles et les capacités d'accueil de l'établissement.

Votre entrée débute à la date de la signature d'un contrat de séjour avec le CCAS, organisme gestionnaire de l'EHPAD.

L'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'EHPAD résidence Ferrié propose 9 places pour des séjours d'hébergement temporaire, d'une durée de 90 jours maximum par an (séquençables), dont 4 places sont situées au sein de l'unité dédiée à l'accompagnement des personnes souffrant de maladies neuro-évolutives.

L'hébergement temporaire a pour objectifs :

- ✓ de proposer une solution en période de transition avant un retour à domicile (par exemple en sortie d'hospitalisation) ;
- ✓ de permettre à l'aidant de prendre un temps de répit (vacances, repos) ;
- ✓ de faire un essai de vie en collectivité.

LES TARIFS ET PRESTATIONS

La redevance mensuelle, révisable tous les ans, est payable à terme échu, au plus tard le 25 du mois. Le montant du tarif hébergement est déterminé par le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale dans les conditions fixées par la réglementation.

La redevance comprend :

D'une part, la tarification hébergement socle incluant :

- > le loyer,
- > la restauration,
- > les charges (eau, électricité, chauffage...),
- > l'entretien du logement et des locaux communs,
- > la mise à disposition et l'entretien du linge plat, éponge et de table,
- > l'entretien et le marquage du linge personnel,
- > les animations collectives,
- > la mise à disposition gratuite du wifi dans tout l'établissement.

D'autre part, la tarification dépendance, comprenant le ticket modérateur, établie en fonction de votre degré d'autonomie, incluant :

- > les protections liées à l'incontinence,
- > une partie des frais de personnel prenant en charge l'aide et les soins au quotidien.



LES MODALITÉS D'ADMISSION

LES AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier :

- > de l'Aide personnalisée au logement (APL) selon vos ressources ;
- > de l'Aide sociale à l'hébergement (ASH), si vos ressources sont insuffisantes pour régler les frais de séjour ;
- > de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées de 60 ans et plus (versée directement au CCAS, excepté pour les personnes dont la résidence principale est située en dehors du département de la Mayenne). Quel que soit le degré de dépendance, un ticket modérateur dépendance reste à votre charge ;
- > de la déduction fiscale selon les dispositions législatives en vigueur.

Le dossier d'APA vous est remis par l'établissement à votre entrée, ainsi qu'une attestation de loyer pour la demande APL à réaliser auprès de la CAF.

Le dossier d'aide sociale est constitué auprès du CCAS de votre commune. Le service d'accompagnement et d'aide sociale du CCAS de Laval est joignable au 02.43.49.47.47.

Une attestation fiscale est remise chaque année aux résidents par le CCAS.

Pour tout renseignement, le secrétariat de l'EHPAD se tient à votre disposition, et peut vous orienter si besoin auprès d'un travailleur social.

CONTACTS

La Maison départementale de l'autonomie (MDA) informe sur les droits et accompagne à saisir une demande d'admission.

Centre Jean Monnet, 12 quai de Bootz à Laval
(accueil sans rendez-vous).
Tél : 02 43 67 75 67
Mail : mda@lamayenne.fr

Un portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches est accessible sur internet au lien suivant :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

Le service d'accompagnement social et d'accès aux droits du Centre communal d'action sociale vous aide à compléter la demande d'aide sociale à l'hébergement.

22, place Albert Jacquard à Laval (quartier Hilard)
Tél : 02 43 49 47 47
Mail : ccas@laval.fr

Pour les proches aidants, la plateforme d'accompagnement et de répit (PFR) au sein du Pôle accueil aidants-aidés apporte une information et un soutien à vos proches aidants en cas de troubles liés à une maladie neuro-évolutive (activités de bien-être et de lien social, temps d'écoute individuel ou collectif).

62, rue Davout à Laval.
Tél : 02 43 49 47 68
Mail : soutienauxaidants@laval.fr



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'UNITÉ PROTÉGÉE « LE PATIO »

L'accueil au sein de l'Unité Spécifique (UPAD) Le Patio situé au rez-de-chaussée de l'établissement, est proposé aux personnes souffrant d'une maladie neuro-évolutive de type Alzheimer ou trouble apparenté.

Cet accueil est réservé aux personnes présentant des troubles psycho-comportementaux dont la sévérité et/ou la persistance compromet la qualité de vie du résident et sa sécurité, et ne sont pas compatibles avec un accueil en unité traditionnelle de l'EHPAD.

L'admission en UPAD est décidée après avis du médecin coordonnateur et de la psychologue de l'établissement, sur validation du directeur lors de la commission d'admission et avec le consentement du résident.

L'unité spécifique n'est pas nécessairement un lieu de vie définitif pour les résidents. La diminution ou la disparition des symptômes psycho-comportementaux compatibles avec le retour dans une unité d'hébergement classique constituent un des critères de sortie de l'unité. Il en est de même pour les résidents à un stade avancé de la maladie, ou lorsque leur état de santé nécessite une prise en charge palliative.

L'intérêt et les bénéfices de la prise en charge spécifique au sein de l'unité sont régulièrement réévalués par l'équipe pluridisciplinaire.

LE PÔLE D'ACTIVITÉ ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA)

Le PASA accueille en journée, dans la limite de 12 places par jour, des résidents présentant des troubles du comportement modérés, hébergés en unité classique au sein de l'EHPAD du CCAS. L'accueil est réalisé de 10 heures 30 à 16 heures 30 du lundi au vendredi, au sein d'espaces dédiés et adaptés au rez-de-chaussée de la résidence Ferrié.

La journée s'organise autour de 5 moments clés pour le maintien du lien social et la stimulation des capacités cognitives, encadrés par des professionnels qualifiés :

- 1/ L'accueil invitant chacun à exprimer son ressenti et ses souhaits, en les informant du programme d'activités, avant la lecture de la presse quotidienne et des échanges sur les actualités ;
- 2/ Des activités cognitives (jeux cognitifs, mémoire ...) jusqu'en fin de matinée ;
- 3/ Un repas partagé avec les professionnels et la participation aux activités de la vie quotidienne selon les capacités et les envies (mise en place du couvert, rangement...);
- 4/ L'après-midi, des activités de bien-être ou activités sensorielles individuelles et collectives, et/ou des activités physiques adaptées ou psycho-sociales.
- 5/ La collation en fin d'après-midi et le retour dans l'unité d'hébergement classique.



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE

Le personnel de la résidence apporte une aide quotidienne individualisée aux résidents pour la toilette, l'habillage/déshabillage, les déplacements.

Un soignant ressource coordonne les aides et les soins, en lien avec le proche que vous avez désigné (réfèrent familial, personne de confiance).

Le soignant ressource a pour mission avec l'infirmière coordinatrice, d'évaluer régulièrement les besoins des personnes accompagnées, de rédiger le projet d'accompagnement personnalisé, de faire le lien avec la famille, et d'aborder en réunion de synthèse les situations qui seront éclairées par tous les professionnels réunis. En fonction des différents problèmes ou des difficultés rencontrées, l'équipe pluridisciplinaire pourra proposer des préconisations.

L'équipe paramédicale est composée de diététicien, ergothérapeute et psychologue :

- > **La/le diététicienne** élabore les menus en lien avec la commission menu. Elle/il évalue mensuellement le risque de dénutrition pour chacun des résidents ;
- > **La/le psychologue** apporte un soutien et un accompagnement spécifique face aux problématiques de santé mentale, en lien avec les infirmiers du Centre médico-psychologique qui interviennent régulièrement dans l'établissement. La/le psychologue assure la mission de référente bientraitance et suit dans ce cadre un programme de formation spécifique ;
- > **L'ergothérapeute** permet une réflexion avec le résident sur ses besoins. Il/elle pratique des évaluations, des adaptations de matériel, de la rééducation et de la réadaptation, en lien avec les kinésithérapeutes extérieurs, et forment les professionnels de l'établissement pour assurer le confort et la sécurité des résidents. Des actions d'information des familles sont menées dans ce sens chaque fois que nécessaire et une veille est assurée au quotidien par l'ergothérapeute de l'EHPAD.

LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, le soignant ressource élabore avec vous et vos proches un projet d'accompagnement personnalisé, pour créer un projet de vie, répondant à vos attentes, en tenant compte de vos habitudes, de vos capacités, et de vos souhaits : par exemple, participer à des activités physiques pour prévenir les chutes.

Il est renouvelé chaque année, ou plus tôt en cas de nécessité.





VIVRE À LA RÉSIDENCE FERRIÉ

LA RESTAURATION

L'ensemble des repas est préparé sur place par le chef et son équipe de cuisiniers. Les menus sont élaborés en lien avec la diététicienne de l'établissement.

À votre arrivée, vos habitudes alimentaires sont recueillies. Une commission menus se réunit régulièrement pour échanger sur les repas et recueillir votre satisfaction. Les régimes sont pris en compte sur prescription médicale.

- Le petit-déjeuner est servi à partir de 7 heures 30 jusqu'à 9 heures 30 ;
- Le déjeuner est servi à 12 heures ;
- Une collation faite « maison » est proposée vers 16 h dans les salles à manger ;
- Le dîner est servi à partir de 18 heures ;
- Une collation vous est proposée durant la nuit, selon vos besoins.

Les repas sont servis en salle de restauration, ou de manière exceptionnelle, sous conditions, en chambre.

Le restaurant est également ouvert aux personnes âgées de l'extérieur selon disponibilité, y compris aux parents et amis en prévenant 10 jours à l'avance.

Il est possible de réserver une salle à manger des invités.



L'ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE

L'établissement assure l'entretien des logements. Les petites réparations afférentes au logement sont effectuées par un agent technique du CCAS, coordonné par le responsable du service conciergerie.

Le linge est fourni par la résidence (linge plat, linge éponge et linge de table).

L'établissement se charge de marquer vos vêtements à votre nom et d'entretenir votre linge personnel. Il vous est fortement recommandé de prendre en charge l'entretien du linge fragile ou délicat.

Ces prestations sont comprises dans le tarif hébergement.

LES ACTIVITÉS ET LOISIRS

Des activités variées vous sont proposées :

- > des occupations significatives (couture, jeux, menuiserie, intergénérationnel...);
- > des ateliers et activités de bien-être en collectif ou individuel (balnéothérapie, massage, casque de réalité virtuelle...);
- > des ateliers de stimulation cognitive (jeux) ;
- > des ateliers de motricité (gymnastique, sorties) ;
- > des activités culturelles (cinéma, chorale...).

Les animations s'articulent autour de moments forts tout au long de l'année: repères temporels (saison...), repères identitaires (anniversaires, fêtes du calendrier...), repas à thème, rencontres intergénérationnelles dans une volonté d'ouverture et de liens avec l'extérieur (étudiants, bénévoles, services civiques, écoles, crèches...), selon un programme hebdomadaire affiché dans la résidence et diffusé, auprès des résidents et familles. Les proches sont invités à y participer.

Une gazette sur la vie de l'établissement est élaborée par les résidents. Une application vous est proposée pour partager des photos avec vos proches et consulter les informations diffusées par l'établissement.

Toutes ces activités sont orchestrées par l'équipe cadre de vie composée d'animateurs et d'accompagnants éducatifs et social (AES), mais également par les professionnels soignants.



VIVRE À FERRIÉ

LES SOINS

Vous conservez le libre choix de votre médecin et de votre kinésithérapeute. Les médicaments sont délivrés par une pharmacie conventionnée avec l'établissement afin de sécuriser leur préparation. Néanmoins, le résident pourra conserver le pharmacien de son choix dans certains cas en accord avec l'établissement.

Jour et nuit, l'équipe paramédicale se relaie pour assurer une présence et l'organisation des soins. Une astreinte infirmier de nuit est organisée 7 j/7. Les rendez-vous médicaux extérieurs et l'organisation du transport sont gérés par les infirmier.ère.s de l'établissement. Seules les infirmier.ère.s de l'établissement peuvent intervenir auprès de vous selon la prescription de votre médecin traitant.

Une personne de confiance peut vous assister dans vos démarches et vos rendez-vous médicaux dans le respect de la réglementation.

LA PRÉVENTION SANTÉ

L'équipe est formée et veille à votre santé pour prévenir les risques de dénutrition, de déshydratation, d'escarres et de chutes.

Un psychologue est à la disposition des résidents et de leurs proches pour leur apporter une écoute et un soutien.

Des bilans de prévention santé vous sont proposés par l'ergothérapeute et le/la diététicien.ienne de l'EHPAD ou dans le cadre de partenariats (dentistes, opticiens, professionnels de l'audition...).

LES SOINS PALLIATIFS ET LE TRAITEMENT DE LA DOULEUR

L'équipe porte une attention particulière au soulagement de la douleur et à l'accompagnement de fin de vie. La présence de la famille est facilitée et le personnel veille à se montrer disponible.



Pour soulager la douleur, des méthodes non-médicamenteuses sont aussi proposées avec l'accord des résidents : la relaxation, l'activité physique adaptée, des équipements pour le bien-être, le casque de réalité virtuelle.

Un accompagnement complémentaire est proposé en lien avec les services spécialisés du Centre hospitalier de Laval (équipe mobile de soins palliatifs, hospitalisation à domicile) et l'association JALMALV (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie), partenaires conventionnés avec le CCAS.

LE COURRIER

Il est distribué chaque jour dans votre boîte aux lettres à l'accueil. Une boîte courrier départ est à votre disposition à l'intérieur de l'établissement et relevée chaque jour. La presse est à votre disposition dans l'établissement.

LE COIFFEUR ET LE PÉDICURE

Ils interviennent à votre demande et sont directement rémunérés par vous. L'établissement met à disposition un salon de coiffure. Les réservations du salon de coiffure doivent être réalisées à l'accueil.

L'ÉPICERIE

Une épicerie est ouverte aux résidents pour se procurer des produits alimentaires ou d'hygiène de première nécessité.

LES VISITES

Vous pouvez recevoir la visite de votre famille et de vos proches, soit dans les locaux communs, soit dans votre logement à tout moment. Ils peuvent aussi participer aux activités d'animation.

Ces visites peuvent avoir lieu aux horaires qui vous conviennent de préférence en journée, grâce à la mise à disposition d'un digicode extérieur. Votre famille et vos proches peuvent apporter leur repas ou bénéficier de la restauration sur place, sur réservation préalable auprès des professionnels et moyennant le règlement du tarif repas (tarif invité).



VIVRE À FERRIÉ

LE CULTE

Un office religieux catholique peut être proposé dans le respect des convictions de chacun. Un temps de prière catholique est aussi organisé en lien avec le diocèse.

LA PROTECTION DES BIENS

Il est demandé aux résidents de souscrire une assurance responsabilité civile personnelle.

Les objets de valeur ou moyens de règlement peuvent être déposés au coffre de l'établissement dans le respect de la réglementation en vigueur. L'établissement ne saurait être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégradation des valeurs ou objets de valeurs détenus par le résident.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le conseil de la vie sociale permet aux représentants élus des résidents, familles et personnels, en présence de l'organisme gestionnaire, d'échanger sur le fonctionnement de la structure et de donner un avis sur les décisions concernant la vie collective de l'établissement. Élu pour 3 ans, cette instance consultative commune à la résidence Ferrié et Hestia se réunit au moins trois fois par an. Un règlement de fonctionnement est établi et les comptes-rendus sont diffusés à l'ensemble des résidents et des référents familiaux.

LES COMMISSIONS ET CAFÉ ÉTHIQUE

Plusieurs commissions sont organisées pour recueillir vos souhaits concernant les animations et les menus, ainsi que sur la vie de l'établissement. Elles sont réunies plusieurs fois par an.

Des cafés éthiques sont également ouverts aux familles et aux proches aidants pour échanger sur des thématiques en lien avec la vie en résidence.

LAVAL

WWW.LAVAL.FR

**EHPAD DU CCAS DE LAVAL
RÉSIDENCE FERRIÉ**

43, rue Avicenne
53000 Laval
T. 02 53 74 23 23
residence.ferrie@laval.fr

Centre Communal d'Action Sociale de Laval (CCAS)

Organisme gestionnaire de l'EHPAD
(établissement d'hébergement pour personnes âgées
dépendantes)
Direction EHPAD
22 place Albert Jacquard - Bp 11303
53013 Laval cedex
T. 02 43 49 47 00
ccas@laval.fr